

ATTELAGE CANIN - Règlement - POINTAGES :

1 - OBSTACLES

Les obstacles sont censés représenter les difficultés rencontrées lors de déplacements dans les siècles passés quand l'attelage était utilisé au travail.

10 obstacles sont obligatoires : dévers – slalom – tunnel – rétréci avec couloir d'absence - bascule – virage – portique – pédiluve – pas latéral – absence 30” (cf. schémas joints)

Pour tout concours, les cinq obstacles restants seront choisis par le juge. Il s'agit de :

Accélération – virage – dévers coté opposé - 360° autour d'un point – slalom en virage – les virage à droite et gauche ou vice-versa – marche - reculé – le Huit

(cf. schémas joints)

Pour le calcul des points, les points obtenus correspondent à l'addition des points acquis sur la totalité des obstacles. Le pointage se fait sur la base de 15 obstacles, ce qui fait un total maximum de $15 \times 4 = 60$ points.

La définition de l'obstacle est la suivante : Zone un mètre avant et un mètre après l'obstacle.

Toute intervention du conducteur dans la zone de l'obstacle sera considérée comme un contact ou un double contact s'il y a un contact avec le chien.

Pour le Slalom:

Modification du pointage du Slalom en concours.

- Le conducteur progresse en parallèle des piquets sans se retourner (les épaules normalement positionnées dans le sens du déplacement soit perpendiculaires à l'axe des piquets).
- Il peut effectuer le parcours de cet obstacle du coté Droit ou Gauche des piquets à sa convenance.

Pénalités: 1 point si le conducteur effectue le parcours en pénétrant dans l'obstacle dos au chien (conduite dite accompagnée)

Pénalités de 2 points si une porte est sautée (Le concurrent continue à la suivante)

- Création d'une zone d'entrée et une de sortie situées à 2,70m avec 2 piquets espacés de 1,40m.

Pour le Dévers:

Pénalité de 4 points - Passage du devers avec 4 roues dessus

Pénalité de 1 point - Passage du devers avec un glissé de 1 roue

Pour le Pas latéral:

Pénalité de 4 points si le chien est en biais coté sortie

Pénalité de 1 point si le chien est en biais de l'autre coté de la sortie soit pour un premier positionnement non effectué perpendiculairement au mur et s'il y a une rectification correcte de la position sur ordre.

Pénalité de 2 points dans tous les cas si les roues reculent très légèrement

Zone d'Entrée – Sortie

Pénalité de 2 points si le chien pénètre dans cette zone identifiée et refuse l'obstacle, mais il a la possibilité de repasser cet obstacle, s'il le souhaite avec l'application de cette pénalité

Distance entre deux obstacles : 2 longueurs d'attelage de zone à zone minimum. On doit éviter les enfilades d'obstacles pour inciter les candidats à repositionner à chaque fois leur attelage.

Le juge détermine la configuration du parcours en fonction du terrain. A cet effet, il peut, quelques jours avant l'épreuve, demander un plan coté du terrain et son relief.

Il donne des directives aux organisateurs pour faire sur place les rectificatifs nécessaires.

a) épreuve de concours obstacle

Les épreuves "concours" seront effectuées sans laisse et avec une charrette à vide. Cette laisse sera confiée au commissaire de ring à l'entrée.

Les points seront les suivants par obstacle :

- 4 points aucune faute
- 3 points un contact obstacle (chien, conducteur ou attelage)
- 2 points deux contacts obstacle ou un refus en début d'obstacle
- 1 point 3 contacts obstacle ou un refus en début d'obstacle + un contact
- 0 point 4 contacts ou 2 refus ou 1 refus et 2 contacts

- Si le passage d'un obstacle nécessite une intervention manuelle pour débloquer l'attelage, il y aura une perte de 2 points soit le double d'un contact

- Sur un obstacle, tout contact entre le conducteur et le chien sera considéré comme une faute avec une pénalité de 2 points

- Entre deux obstacles, tout contact entre le conducteur et le chien sera considéré comme une faute avec une pénalité d'un point qui sera décomptée sur l'obstacle suivant

L'arrêt à l'entrée de la zone reste à l'appréciation du conducteur et n'est pas pénalisé dans la mesure où le maître ne se trouve pas dans la zone des 1m avant ou après l'obstacle.

2 - PARCOURS DE REGULARITE

Les concurrents doivent respecter la législation en vigueur.

La muselière pour permettre une bonne ventilation pendant les épreuves.

Il est rappelé qu'il est autorisé de toucher son attelage et de féliciter son compagnon lors de la pause de 30 secondes à mi-parcours pour désaltérer et reposer le chien

Les épreuves « concours » seront effectuées sans laisse et avec une charrette à vide. Celui-ci permet de savoir si le conducteur connaît bien son chien, sa cadence et s'il a une bonne notion du temps.

Une reconnaissance du circuit est faite par le juge avec l'organisateur. Cette première reconnaissance permet de corriger éventuellement le parcours et de déterminer un temps de référence.

Le juge est seul maître du parcours qui sera en fonction du dénivelé, des difficultés du terrain ainsi que des conditions climatiques adapté pour être effectué en 20 à 30 minutes. Ce parcours doit être correctement fléché.

Une reconnaissance est ensuite effectuée par le juge et les conducteurs, accompagnés ou non de leurs chiens non attelés.

Tous les candidats donnent leur temps de parcours (minutes et secondes) avant le départ du premier concurrent.

Un top départ est donné et un top arrivé est noté. La différence donne le temps réel du parcours en minutes et secondes.

Le parcours s'effectue sans laisse. Toute prise en laisse ou contact avec le chien est pénalisée de 30 secondes par prise constatée (cette pénalité est appelée Pénalité Commissaire).

La seule prise du chien par son conducteur est autorisée en cas de situation de danger.

Le juge est secondé dans cette épreuve par deux pointeurs (départ et arrivée) équipés de montres ou chronos fiables avec minutes et secondes et de commissaires itinérants pouvant être équipés de moyens de surveillance (un compte rendu sera remis au juge en fin d'épreuve)

Au milieu approximatif estimé par le juge du parcours, un arrêt obligatoire de 30 secondes est effectué. Cet arrêt est supervisé par un commissaire et permet au chien de se désaltérer. (point d'eau obligatoire) (s'il le souhaite le concurrent peut prévoir la gamelle personnelle de son chien)

Si sans raison apparente, le concurrent ne repart pas à l'issue des 30 sec, le commissaire le notera sur son compte rendu pour une éventuelle pénalité.

Maximum des points 40

Pénalités : 1 point toutes les 10 secondes d'écart (temps estimé et temps réel)

1 Pénalité Commissaire = 30 secondes soit 3 points

Principales anomalies constatables par les Commissaires:

- mise en laisse
- contact avec l'attelage ou la charrette
- arrêt non justifié ou allure de galop

Infraction Grave:

Possession pendant l'épreuve de régularité de téléphone, montre, gps, appareil photo ou tout appareil permettant de mesurer le temps.....

- La constatation de cette infraction sera sanctionnée par une élimination de l'épreuve.

(Le juge, après rapport du Commissaire ayant constaté l'infraction, informera le concurrent de son élimination)

Pour éviter la perte de maîtrise de l'attelage et les excès d'allures les concurrents réalisant un temps inférieur à 25% du temps estimé par le juge feront l'objet d'un contrôle auprès des commissaires pour déterminer si l'allure doit faire l'objet d'une pénalité. La lenteur excessive ne sera pas pénalisée.

Le juge détermine les configurations du parcours. A cet effet, en cas de prise en laisse imprévue due à un événement extérieur pouvant provoquer un risque d'accident, le conducteur devra le signaler au juge qui appréciera s'il doit ou non pénaliser cette reprise à l'attache.

Le galop est une allure interdite et dangereuse pour le chien comme pour le concurrent.

CLASSEMENT GENERAL : Celui-ci, pour tout concours, sera l'addition des points obtenus pour ces deux épreuves, en cas d'égalité de points, c'est le

résultat du parcours d'obstacles qui fera la différence. La non-participation à l'épreuve d'harmonie d'un candidat entraînera son élimination du classement au concours.

Au classement général, le qualificatif

- Excellent sera attribué pour un résultat de 80 à 100 points
- Très Bon sera attribué pour un résultat de 70 à 79 points
- Bon sera attribué pour un résultat de 60 à 69 points

3 - EPREUVE D'HARMONIE

Elle n'influe pas sur le classement du concours et est elle-même soumise à un classement à part qui sera également récompensé.

Passage d'obstacles éventuellement en fonction de la configuration du terrain ou des conditions extérieures (climatiques ou autres)

Chiens en laisse ou non en fonction de l'état des attelages anciens et de la fatigue des chiens

Elle sera effectuée sur un terrain équipé de plusieurs obstacles à plat, type virages, tunnel, rétréci, slaloms...négociables par des charrettes anciennes et/ou des costumes d'apparat.

Elle permet de juger l'harmonie entre le chien et son conducteur. Les déguisements ne concernent que le conducteur et la charrette. En aucun cas, le chien ne peut être déguisé.

Le poids dans la charrette doit être raisonnable et l'ensemble de l'attelage et de l'équipement doit être au maximum égal au poids du chien

Chaque conducteur passe une épreuve d'harmonie sur quelques obstacles et dans un temps imparti de 1mn 30 à 2 minutes

Aucun thème n'est imposé. Toutefois, le déguisement devra être en rapport avec les axiomes suivants :

- utilisation historique du chien en attelage
- thème où le chien est utilisé par l'homme
- thème où le chien est auxiliaire de l'homme